

Avis de dissolution Personne morale

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ 1 1

Ce formulaire s'adresse à toute personne morale dont la dissolution est régie par le Code civil du Québec et qui désire produire un avis de dissolution. Veuillez lire la page « Renseignements concernant la dissolution et la liquidation d'une personne morale » avant de remplir ce formulaire. Notez que ce formulaire ne s'adresse pas aux personnes morales québécoises régies par la Loi sur les sociétés par actions ou par la partie III de la Loi sur les compagnies.

Cet avis, lorsque déposé au registre des entreprises, informe le public de la dissolution de la personne morale.

1 Identification

Nom de la personne morale figurant au registre

Adresse du domicile

Appartement

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

2 Avis de dissolution

Prenez avis que la personne morale _____
Nom de la personne morale

a été dissoute le _____
A A A A M M J J

La personne morale demande au Registraire des entreprises de déposer le présent avis au registre des entreprises.

3 Signature

Je, _____
Prénom et nom de famille de la personne autorisée

dont l'adresse est le _____
Adresse

Code postal

certifie que je suis la personne autorisée par la personne morale à signer le présent avis et que les renseignements déclarés sont vrais.

Signature

Quiconque produit une déclaration qu'il sait fausse, incomplète ou trompeuse commet une infraction et est passible d'une amende.

Signez le formulaire et transmettez toutes les pages de ce dernier. Vous ne devez pas télécopier ce formulaire.



Avis de nomination d'un liquidateur

Personne morale

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ 1 1

Ce formulaire s'adresse à toute personne morale dont la dissolution est régie par le Code civil du Québec et qui désire produire un avis de nomination d'un liquidateur. Veuillez lire la page « Renseignements concernant la dissolution et la liquidation d'une personne morale » avant de remplir ce formulaire. Notez que ce formulaire ne s'adresse pas aux personnes morales québécoises régies par la Loi sur les sociétés par actions.

Cet avis, lorsque déposé au registre des entreprises, informe le public qu'un liquidateur est nommé pour procéder à la liquidation de la personne morale.

1 Identification

Nom de la personne morale figurant au registre

Adresse du domicile

Appartement

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

2 Avis de nomination d'un liquidateur

Le nom du liquidateur doit obligatoirement être inscrit. Le liquidateur agit à titre d'administrateur de tous les biens de la personne morale. Si le liquidateur change, la personne morale doit présenter un nouvel avis de nomination d'un liquidateur.

Prenez avis que la personne morale _____ nomme

Nom de la personne morale

la personne ci-dessous pour procéder à sa liquidation conformément aux dispositions des articles 360 et suivants du Code civil du Québec.

Nom du liquidateur

Appartement

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

La personne morale demande au Registraire des entreprises de déposer le présent avis au registre des entreprises.

3 Signature

Je, _____,

Prénom et nom de famille de la personne autorisée

dont l'adresse est le _____,

Adresse

Code postal

certifie que je suis la personne autorisée par la personne morale à signer le présent avis et que les renseignements déclarés sont vrais.

Signature

A A A A M M J J

Quiconque produit une déclaration qu'il sait fausse, incomplète ou trompeuse commet une infraction et est passible d'une amende.

Signez le formulaire et transmettez toutes les pages de ce dernier. Vous ne devez pas télécopier ce formulaire.



Avis de clôture Personne morale

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ 1 1

Ce formulaire s'adresse à toute personne morale dont la dissolution est régie par le Code civil du Québec et qui désire produire un avis de clôture. Veuillez lire la page « Renseignements concernant la dissolution et la liquidation d'une personne morale » avant de remplir ce formulaire. Notez que ce formulaire ne s'adresse pas aux personnes morales québécoises régies par la Loi sur les sociétés par actions.

Cet avis, lorsque déposé au registre des entreprises, informe le public que la liquidation de la personne morale est terminée. Le dépôt de cet avis entraîne la radiation d'office de l'immatriculation de la personne morale.

1 Identification

Nom de la personne morale figurant au registre

Adresse du domicile

Appartement

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

2 Avis de clôture

Prenez avis que la liquidation de la personne morale _____
Nom de la personne morale

a été complétée conformément aux dispositions du Code civil du Québec. La personne morale demande au Registraire des entreprises de déposer le présent avis au registre des entreprises.

3 Signature

Je, _____,
Prénom et nom de famille de la personne autorisée

dont l'adresse est le _____,
Adresse

Code postal

certifie que je suis la personne autorisée par la personne morale à signer le présent avis et que les renseignements déclarés sont vrais.

Signature

Quiconque produit une déclaration qu'il sait fausse, incomplète ou trompeuse commet une infraction et est passible d'une amende.

**Signez le formulaire et transmettez toutes les pages de ce dernier accompagnées de votre paiement, s'il y a lieu.
Vous ne devez pas télécopier ce formulaire.**



Renseignements concernant la dissolution et la liquidation d'une personne morale

RE-803 (2023-06)

5 de 5

Ces formulaires doivent être remplis à l'écran ou dactylographiés de façon à ce qu'ils soient lisibles et prêts à être reproduits.

Note

S'il y a plus d'un liquidateur, vous devez remplir le formulaire *Avis de nomination d'un liquidateur* pour chacun d'eux.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement dans le cadre de cette demande. Ils ne seront pas déposés au registre des entreprises, ci-après appelé *registre*. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Obligation de présenter ces avis

La personne morale dont la dissolution est régie par le Code civil du Québec doit présenter ces avis au Registraire des entreprises, ci-après appelé *Registraire*, pour dépôt au registre.

Les trois avis doivent être déposés dans l'ordre suivant : avis de dissolution, avis de nomination d'un liquidateur et avis de clôture.

La radiation d'office de l'immatriculation de la personne morale prendra effet seulement lors du dépôt de l'avis de clôture.

Pour plus d'information sur les dispositions légales entourant la production de ces avis, référez-vous au texte de la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ c. P-44.1), ci-après appelée *LPLE*, ou au Code civil du Québec.

Présentation de ces avis

Certaines personnes morales doivent suivre les formalités établies par le Code civil du Québec pour procéder à leur dissolution et à leur liquidation.

La mise à jour du dossier d'une entreprise s'impose dès qu'un changement entraîne la modification des informations qui la concernent au registre.

Rappelons que la plupart des informations déclarées sont considérées comme exactes à compter de la date à laquelle elles sont inscrites à l'état des renseignements, et ce, jusqu'à preuve du contraire. La personne morale a donc tout intérêt à maintenir ces informations à jour.

Sanctions pénales

Quiconque produit une déclaration qu'il sait fausse, incomplète ou trompeuse commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 5 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 1 000 \$ et d'au plus 10 000 \$ dans les autres cas.

Important

Avant de présenter l'avis de clôture, le liquidateur procède au paiement des dettes, puis au remboursement des apports. De plus, il procède au partage de l'actif entre les membres ou à son transfert, s'il y a lieu, selon les dispositions prévues dans le Code civil du Québec.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande (nom, prénom, téléphone, adresse de correspondance et courriel). Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet et inscrire « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe.

Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas déposés au registre.

Si vous êtes un intermédiaire autorisé, veuillez inscrire votre NEQ à l'endroit prévu à cet effet.

Tarifs et modalités de paiement

Le dépôt de l'avis de dissolution, de l'avis de nomination d'un liquidateur et de l'avis de clôture est sans frais.

Cependant, toute personne morale est tenue de payer les droits annuels d'immatriculation pour chaque année durant laquelle elle est immatriculée au 1^{er} janvier, ce qui inclut l'année durant laquelle elle présente son avis de clôture transmis en vertu du Code civil du Québec.

Par conséquent, l'avis de clôture doit être accompagné, s'il y a lieu, de toute somme exigible en vertu de la LPLE pour être déposé au registre.

Consultez les tarifs du Registraire dans le site Internet Quebec.ca.

Envoi des documents

Les avis et les autres documents requis par la LPLE et le Code civil du Québec doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1364, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 9B3

Note

Dans le cas d'un syndicat de copropriété, les trois avis doivent être déposés au bureau de la publicité des droits du district judiciaire où est située la copropriété.

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez Quebec.ca. Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de la personne morale à l'aide de son NEQ.



GUID ZZ 71857368